

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Hubert Léon Henri LAUMONIER retraité et Madame Micheline Georgette Renée THIBAULT retraitée, son épouse, demeurant ensemble à REIGNAC SUR INDRE (37310), 25 rue du Jonceray.

Nés, savoir :

Monsieur à REIGNAC SUR INDRE (37310), le 28 mars 1928,

Et Madame à REIGNAC SUR INDRE (37310), le 22 décembre 1929.

Monsieur et Madame LAUMONIER mariés à la Mairie de REIGNAC SUR INDRE (37310), le 08 novembre 1952, Mariés sous l'ancien régime légal de la communauté de meubles et acquêts, aucun contrat de mariage n'ayant précédé leur union célébrée à la mairie de REIGNAC SUR INDRE le 8 novembre 1952; lequel régime n'a subi aucune modification depuis le 1er février 1966.

Ci-après dénommés "LE CONSTITUANT", étant convenu qu'il y aura solidarité et indivisibilité entre eux ;

Lequel constituant, par ces présentes, constitue pour mandataire spécial aux effets ci-dessous :

Monsieur Joël Pierre Henri LAUMONIER, exploitant agricole, demeurant à CHEDIGNY (37310), La Rocherie.

Né à REIGNAC SUR INDRE (37310), le 11 février 1955.

Epoux de Madame Elise Andrée Marie DALIBARD.

Monsieur et Madame LAUMONIER, mariés à la Mairie de AZAY SUR CHER (37270), le 5 mars 1977, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Ou à défaut, tout collaborateur ou employé de l'office notarial de Château-Renault (37110).

A qui ledit "CONSTITUANT" donne pouvoir de, pour lui et en son nom,

INTERVENIR à l'acte de vente par :

Monsieur Gérard André LAUMONIER, retraité, demeurant à VILLEDOMER (37110), 5 La Chanterie.

Né à LOCHES (37600), le 25 août 1953.

Epoux en premières noces de Madame Monique Marie Elise CHEVREAU.

Monsieur et Madame LAUMONIER mariés à la Mairie de TAUXIGNY (37310), le 30 juillet 1977, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

M. G.

71

De l'immeuble ou des biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

Commune de REIGNAC SUR INDRE (Indre-et-Loire)

Un terrain agricole, situé à REIGNAC SUR INDRE (37310), La Prairie Haute,

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZM	0033	LA PRAIRIE HAUTE	83 a 20 ca
Contenance totale				83 a 20 ca

Effet relatif - Donation-partage aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique RAGOT, notaire à LOCHES (Indre-et-Loire), le 10 septembre 2002, publié au service de la publicité foncière de LOCHES, le 21 octobre 2002 volume 2002 P numéro 1883.

MOYENNANT le prix principal de TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (3.700,00 €), payable comptant à la signature de l'acte de vente à recevoir par Maître ROCHE Jean-Luc, Notaire à CHATEAU RENAULT,

INTERVENIR à l'acte de vente par :

Monsieur Joël Pierre Henri LAUMONIER, exploitant agricole, demeurant à CHEDIGNY (37310), La Rocherie.

Né à REIGNAC SUR INDRE (37310), le 11 février 1955.

Epoux en premières noces de Madame Elise Andrée Marie DALIBARD.

Monsieur et Madame LAUMONIER mariés à la Mairie de AZAY SUR CHER (37270), le 05 mars 1977, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De l'immeuble ou des biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

Commune de REIGNAC SUR INDRE (Indre-et-Loire)

Un terrain agricole, situé à REIGNAC SUR INDRE (37310), La Prairie Haute,

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZM	0032	LA PRAIRIE HAUTE	29 a 50 ca
Contenance totale				29 a 50 ca

14  
M. L.

Effet relatif - Donation-partage aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique RAGOT, notaire à LOCHES (Indre-et-Loire), le 10 septembre 2002, publié au service de la publicité foncière de LOCHES, le 21 octobre 2002 volume 2002 P numéro 1883.

MOYENNANT le prix principal de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,00 €), payable comptant à la signature de l'acte de vente à recevoir par Maître ROCHE Jean-Luc, Notaire à CHATEAU RENAULT,

Exposer que lesdits immeubles ont fait l'objet d'une donation par le mandant au profit des vendeurs susnommés, lesquels ont accepté, le tout aux termes d'un acte de donation-partage reçu par Maître Dominique RAGOT, notaire à LOCHES (Indre et Loire), le 10 septembre 2002, publié au service de la publicité foncière de LOCHES le 21 octobre 2002, volume 2002 P, numéro 1883.

En conséquence et en sa qualité de donateur :  
Prendre connaissance dudit acte.

Déclarer, en tant que de besoin, en ce qui concerne l'immeuble vendu, renoncer purement et simplement à l'interdiction d'aliéner, d'hypothéquer et au droit de retour stipulés dans l'acte sus-énoncé, ainsi qu'à l'action révocatoire, légale ou conventionnelle, dont il pourrait se prévaloir en cas d'inexécution des charges et conditions de ladite donation.

Donner son consentement pur et simple à la vente projetée du bien ci-dessus désigné, dans les termes de l'article 924-4 alinéa 2 du Code civil, afin que l'action en réduction ou revendication instituée par le premier alinéa du même article ne puisse être exercée contre l'acquéreur ou les tiers détenteurs du bien immobilier vendu et que ceux-ci obtiennent la propriété incommutable de ce bien immobilier.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

**OBSERVATION FAITE** que la signature des actes et pièces nécessaires à la réalisation de l'opération objet des présentes vaudra décharge du mandataire pour tous les termes de son mandat.

IMPORTANT : NE PAS OMETTRE

- de dater
- de faire précéder chaque signature de la mention manuscrite :  
"BON POUR POUVOIR"
- de faire certifier votre signature

*Vu pour légalisation (en mairie ou auprès d'un notaire)  
de la signature de*

*M. et Mme LAUMONIER*

*Apposée ci-contre le - 21.10.2015*

*Le Maire,  
Loïc BABARY*

Fait à : *Reignac*  
le : *2 Novembre 2015*

*Bon pour Pouvoir*  
*et/ou Laumonier*

*Bon pour Pouvoir*  
*et/ou Laumonier*

